



CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020 COMPTE RENDU

L'An DEUX MILLE VINGT, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à VIRELADE - salle des fêtes, place de la Halle - sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ.

Date de convocation : 19 novembre 2020

Présents: Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Béatrice CARRUESCO, Didier CAZIMAJOU, Didier CHARLOT, Dominique CLAVIER, Andreea DAN DOMPIERRE, Bernard DANAY, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ, Mylène DOREAU, Bernard DRÉAU, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Bruno GARABOS, Michel GARAT, Jérôme GAUTHIER, Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU, Pierre LAHITEAU, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Julien LE TACON, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Valérie MENERET, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Patricia PEIGNEY, Jean-Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Marilène RIDEAU, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ.

Absents: François DAURAT (*pouvoir à V. MENERET*), Thomas FILLIATRE (*pouvoir à F. SABATIER QUEYREL*), Aline TEYCHENEY (*pouvoir à P. RAPET*).

Secrétaire de séance: Sylvie PORTA.

Membres en exercice :43

Présents au début du Conseil.....40

dont suppléants..... 0

Absents au début du Conseil.....3

dont pouvoirs.....3

Décision du Président
Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner n'ayant pas données suite à préemption

Rapport n°	Décision	Vote																				
1	<p>ADMINISTRATION GENERALE - Cession d'un terrain communautaire au lieu-dit « La Poule » à RIONS</p> <p>ACCEPTE de vendre le terrain communautaire cadastré D n°678p d'une contenance de 855 m² situé lieu-dit La Poule à Rions (33410), au prix cinq cent treize euros (513,00 €), soit 0,6 euros le mètre carré à Monsieur et Madame Gérard DUPHIL domiciliés 7, lieu-dit La Poule à RIONS (33410) ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte notarié correspondant ;</p> <p>ANNONCE que les frais de notaire et de géomètre correspondants seront à la charge de l'acquéreur.</p>	UNANIMITE																				
2	<p>CULTURE - Demande de subventions festival « Rues & Vous » 2021</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et de participation selon le plan de financement tel que présenté dans la délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents au projet ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ainsi que les recettes correspondantes sont inscrits au budget.</p>	POUR : 36 CONTRE : 0 ABSTENTION : 7																				
3	<p>CULTURE - Demande de subventions pour la saison culturelle et le projet culturel de territoire 2021</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions et de participation selon le plan de financement tel que présenté dans la délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents au projet ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ainsi que les recettes correspondantes sont inscrits au budget.</p>	POUR : 34 CONTRE : 0 ABSTENTION : 9																				
4	<p>CULTURE - Fixation des tarifs des spectacles « Au fil de l'eau » 2021</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à fixer les tarifs ci-dessous :</p> <p>TARIF PLEIN : 10 € TARIF REDUIT : 6 € (moins de 18 ans, étudiants/bénéficiaires RSA sur justificatif) TARIF SCOLAIRE : 5 € par enfant TARIF « Petit Ambassadeur » : gratuit pour l'écopier accompagné qui revoit le spectacle en famille.</p>	UNANIMITE																				
5	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Attribution des aides « Soutien aux dynamiques économiques collectives »</p> <p>ATTRIBUE les subventions suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>BENEFICIAIRE</th> <th>PROJET</th> <th>ASSIETTE ELIGIBLE (TTC)</th> <th>SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Le syndicat des vignerons de Louplac</td> <td>Organisation de Journées portes ouvertes</td> <td>41 750€</td> <td>2 000€</td> </tr> <tr> <td>Complement'R</td> <td>Projet de recyclerie</td> <td>46 199€</td> <td>5 296€</td> </tr> <tr> <td>Les 2 Rives</td> <td>Consultation entreprises COVID</td> <td>660€</td> <td>528€</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>TOTAL</td> <td>7 824€</td> </tr> </tbody> </table> <p>IMPUTE les dépenses associées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice.</p>	BENEFICIAIRE	PROJET	ASSIETTE ELIGIBLE (TTC)	SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES	Le syndicat des vignerons de Louplac	Organisation de Journées portes ouvertes	41 750€	2 000€	Complement'R	Projet de recyclerie	46 199€	5 296€	Les 2 Rives	Consultation entreprises COVID	660€	528€			TOTAL	7 824€	UNANIMITE
BENEFICIAIRE	PROJET	ASSIETTE ELIGIBLE (TTC)	SUBVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES																			
Le syndicat des vignerons de Louplac	Organisation de Journées portes ouvertes	41 750€	2 000€																			
Complement'R	Projet de recyclerie	46 199€	5 296€																			
Les 2 Rives	Consultation entreprises COVID	660€	528€																			
		TOTAL	7 824€																			
6	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Demande d'autorisation de signature de la convention de partenariat avec la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) - Diagnostic numérique des Très Petites Entreprises</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la CPME Nouvelle Aquitaine s'établissant jusqu'au 31 mai 2022 ;</p> <p>INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette action.</p>	UNANIMITE																				

7	<p>ENFANCE ET JEUNESSE – Subvention de fonctionnement au foyer rural de Paillet</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2020 portant sur les conditions de l'attribution de la seconde partie de la subvention de fonctionnement de l'année 2020 ;</p> <p>DECIDE de porter le solde de la participation à un montant de 17 390 € (DIX SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX EUROS) ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes à procéder au mandatement et à signer toutes pièces utiles à ce mandatement, ainsi qu'à solliciter la Prestation de Service Enfance reversée par la CAF et la MSA au titre de cette subvention de fonctionnement.</p>	UNANIMITE										
8	<p>ENFANCE ET JEUNESSE – Autorisation à reverser la Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ) perçue à l'association Croque Lune pour l'année 2020</p> <p>PROCEDE au reversement de la PSEJ perçue au titre de l'année 2020 pour un montant de 39 940,81 € (TRENTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUARANTE EUROS ET QUATRE-VINGT-UN CENTIMES).</p> <p>AUTORISE Monsieur Le Président à signer tout document se rapportant à la délibération.</p>	UNANIMITE										
9	<p>ENFANCE ET JEUNESSE – Subvention de fonctionnement des multi-accueils à la société EPONYME</p> <p>DECIDE l'attribution pour l'année 2020 des montants des subventions de fonctionnement désignés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Multi-accueil d'Illats pour un montant de 273 763,64 € • Multi-accueil de Portets pour un montant de 139 845,55 € • Multi-accueil de Preignac pour un montant de 176 933,02 € ; <p>AUTORISE Monsieur le Président à procéder au mandatement de ces sommes et à signer toutes les pièces utiles à ce mandatement, ainsi qu'à solliciter toutes les aides financières.</p>	UNANIMITE										
10	<p>ENVIRONNEMENT – Demande de subventions événement nature/culture « Découvre ton île » #8 (2021)</p> <p>AUTORISE la mise en place du programme « Découvre ton île » #8 ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subventions pour le financement de la saison 8 d'animations grand public « Découvre ton île » :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, -Auprès du Département de la Gironde, <p>Sur la base du plan de financement suivant :</p> <table border="1" data-bbox="453 1267 1273 1464"> <thead> <tr> <th>Animations nature/culture île de Raymond</th> <th>Montant global de l'opération</th> <th>Département (40% du coût global du projet TTC)</th> <th>Agence de l'Eau Adour Garonne (40% du coût global du projet HT avec forfait 20% frais indirect)</th> <th>Reste à la charge de la Communauté de communes (sur le coût global du projet en TTC)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taux Fonctionnement (en T.T.C)</td> <td>100% 24 088,83€</td> <td>40% 9 635,53€</td> <td>36% 8 777,20€</td> <td>24% 5 676,10€</td> </tr> </tbody> </table> <p>CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision auprès des services préfectoraux.</p>	Animations nature/culture île de Raymond	Montant global de l'opération	Département (40% du coût global du projet TTC)	Agence de l'Eau Adour Garonne (40% du coût global du projet HT avec forfait 20% frais indirect)	Reste à la charge de la Communauté de communes (sur le coût global du projet en TTC)	Taux Fonctionnement (en T.T.C)	100% 24 088,83€	40% 9 635,53€	36% 8 777,20€	24% 5 676,10€	<p>POUR : 39 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4</p>
Animations nature/culture île de Raymond	Montant global de l'opération	Département (40% du coût global du projet TTC)	Agence de l'Eau Adour Garonne (40% du coût global du projet HT avec forfait 20% frais indirect)	Reste à la charge de la Communauté de communes (sur le coût global du projet en TTC)								
Taux Fonctionnement (en T.T.C)	100% 24 088,83€	40% 9 635,53€	36% 8 777,20€	24% 5 676,10€								
11	<p>FINANCES – Adoption de la décision modificative n°2020-001 au Budget GEMAPI</p> <p>APPROUVE la décision modificative n°2020-001 au Budget GEMAPI.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la délibération ;</p> <p>INSCRIT au budget les crédits correspondants.</p>	UNANIMITE										
12	<p>FINANCES – Adoption de la décision modificative n°2020-002 au Budget principal</p> <p>APPROUVE la décision modificative n°2020-002 au Budget principal ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document afférent à la délibération ;</p> <p>INSCRIT au budget les crédits correspondants.</p>	UNANIMITE										

13	<p><u>GEMAPI – Validation des actions portées par la Communauté de communes dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)</u></p> <p>VALIDE les actions inscrites au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Garonne girondine, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Convergence Garonne ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à donner son accord de principe à la participation financière de la Communauté de communes Convergence Garonne pour le financement de ces actions, sous réserve de sa labellisation par les services de l'Etat ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision au SMEAG, animateur et porteur du PAPI Garonne girondine ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.</p>	<p>POUR : 42 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0</p>
14	<p><u>SERVICES A LA POPULATION – Attribution d'une subvention à Cap Solidaire</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention à CAP SOLIDAIRE d'un montant de 7300 € (Sept mille trois cents euros) pour l'année 2020.</p>	UNANIMITE
15	<p><u>SPANC– Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique dans le cadre du groupement de commandes pour le futur marché de prestation du SPANC</u></p> <p>DESIGNE Monsieur MATEILLE (titulaire) et Monsieur SOULE (suppléant) à la Commission d'attribution du groupement de commande pour la Communauté de communes ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision auprès des services préfectoraux.</p>	UNANIMITE
16	<p><u>URBANISME– Demande de subvention auprès du Département pour la réalisation d'une étude complémentaire ruissellement dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)</u></p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de financement auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de l'étude complémentaire de ruissellement dans le cadre du PLUi.</p>	UNANIMITE
17	<p><u>URBANISME– Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pujols-sur-Ciron</u></p> <p>APPROUVE la modification simplifiée n°1 du PLU telle qu'elle est annexée à la délibération ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la délibération ;</p> <p>INDIQUE que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public à la Mairie de Pujols-sur-Ciron et à la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture ;</p> <p>INDIQUE que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et à la Communauté de communes durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;</p> <p>TRANSMET la délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, à la sous-préfecture au titre du contrôle de légalité ;</p> <p>PUBLIE la délibération au recueil des actes administratifs ;</p> <p>INDIQUE que la délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).</p>	UNANIMITE
18	<p><u>URBANISME– Composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables de Cadillac et Rions</u></p> <p>VALIDE la composition de la commission locale proposée.</p>	UNANIMITE
<p>Procès-verbal du conseil communautaire du 14 octobre 2020 Aucune demande de rectification n'est formulée.</p>		UNANIMITE

<p>Questions orales</p>	<p>Intervention :</p> <p>-M. Michel LATAPY : Souhaite revenir sur le sort du presbytère, rappelle à nouveau que le bâtiment n'était pas en ruine au moment de la vente.</p> <p>-M. Jean-Marc PELLETANT : Pourquoi le véhicule financé par le mécénat n'a-t-il pas été présenté aux élus ?</p> <p><u>Réponse :</u> La crise Covid n'a pas permis de réunir les élus et de créer un temps d'inauguration, dès que les protocoles le permettront cela sera organisé.</p> <p>-M. Denis PERNIN : A la suite de l'agression de M. Patrick MAZZI, conseiller municipal de Rions, acte inacceptable ; lorsqu'un élu est agressé ce sont tous les élus qui sont agressés, souhait de travailler ensemble sur les moyens d'amélioration de la sécurité sur le territoire, notamment autour de la Vidéo protection, la CDC ne pourrait-elle pas envisager une réponse commune et une mutualisation des moyens afin de converger vers un intérêt commun ?</p> <p><u>Réponse du Président :</u> La vidéoprotection peut résoudre en partie ces problèmes et le travail avec les forces de gendarmerie est aussi incontournable, il faut d'ailleurs les en remercier. En outre c'est l'objet du CISPD.</p> <p><u>Réponse de M. Dominique CLAVIER, Vice-Président en charge du développement économique :</u> En effet le CISPD est une instance centrale, toutefois la vidéo protection n'est pas une compétence de la CDC, cela n'empêchera pas un groupement de commandes, la responsabilité pénale des Maires demeure.</p> <p><u>Réponse de M. Vincent JOINEAU, maire de Rions :</u> Remerciements aux élus et rappelle l'importance de mobiliser les cellules de veille du CISPD. La vidéoprotection est importante toutefois il est aussi important d'accompagner la jeunesse avec des adultes présents pour réguler, importance de la prévention et de l'éducation.</p> <p><u>Réponse de M. Jean-Patrick SOULE, Vice-Président en charge à l'enfance et jeunesse :</u> Les structures de la CDC travaillent déjà en ce sens. PLAJ et un travail autour des actions à l'attention des adolescents est aussi en cours de développement.</p> <p>-M. Michel GARAT : Où en est l'audit finances ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu des commissions finances ?</p> <p><u>Réponse du Président et du Vice-président en charge des finances et ressources humaines :</u> L'audit est toujours en cours, les conclusions seront présentées dès leur réception, une commission va être réunie très rapidement.</p>
-------------------------	---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H15.

Fait à Podensac, le 07 décembre 2020,

Le Président,


Jocelyn DORE

